
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Programme quinquennal de protection des berges en Gaspésie
Route 132 - Secteur de la Baie-des-Chaleurs
(Saint-Siméon, Bonaventure et Maria)**

Dossier 3211-02-169

7 octobre 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme quinquennal de protection des berges en Gaspésie – Route 132 – Secteur de la Baie-des-Chaleurs (Saint-Siméon, Bonaventure et Maria) par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

1998-01-13	Réception de l'avis de projet
1998-03-10	Transmission de la directive du ministre à l'initiateur de projet
2001-10-25	Dépôt de l'étude d'impact préliminaire
2001-11-07	Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact
2002-08-05	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2004-06-18	Réception des réponses aux questions et commentaires du MENV
2004-06-18	Consultation sur les réponses de l'initiateur de projet au MENV
2004-08-31	Fin de la consultation sur les réponses de l'initiateur de projet
2004-09-14	Réception des derniers commentaires sur les réponses de l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DES PROJETS

Le programme quinquennal de protection des berges en Gaspésie – Route 132 – Secteur de la Baie-des-Chaleurs (Saint-Siméon, Bonaventure et Maria) touche la Municipalité de Maria (MRC d'Avignon), la paroisse de Saint-Siméon (MRC de Bonaventure) et la Ville de Bonaventure (MRC de Bonaventure). La finalité de ce programme est d'assurer la pérennité de

la route 132, qui fait le tour de la péninsule de la Gaspésie, ainsi que la sécurité des usagers. De plus, l'initiateur de projet veut favoriser une meilleure intégration à la vocation touristique et redonner un accès à la mer aux habitants et aux touristes.

À Maria, le mur de bois actuellement en place est menacé à deux endroits (tronçons de 250 m et 25 m) pour une longueur totale de 275 m. Une section du tronçon de 250 m a d'ailleurs fait l'objet de travaux d'urgence en 1995, alors qu'un enrochement a été déversé sur une longueur de 150 m. Le projet du MTQ consiste à aménager un mur de palplanches devant le mur actuellement en place au niveau des 2 secteurs menacés.

À Saint-Siméon, les murs en caissons de bois qui ont été construits le long de la côte ont presque complètement été détruits. Au cours des dernières décennies, plusieurs tronçons de berges ont été empierrés. Les derniers travaux remontent à 1997. L'érosion menace la pérennité de la route 132 dans les secteurs où les talus ne sont pas protégés adéquatement. Le projet du MTQ consiste à réaliser des enrochements au niveau de 4 sites sur une distance cumulative de 1 430 m. De ce total, 1 230 m de talus ne sont pas protégés contre l'érosion (tronçons de 200 m, 520 m et 510 m) dans le secteur ouest, alors que 200 m le sont déjà dans le secteur de la rue commerciale (pierres de mauvaise qualité devant être remplacées). Dans le secteur ouest, une plate-forme pour les piétons sera aménagée sur le dessus de l'empierrement sur une longueur de 600 m.

À Bonaventure, dans le secteur du « village », la reconstruction et l'élargissement de la route 132 ont exigé le remplacement des vieux ouvrages de protection par un empierrement sur une distance de 2,2 km. La mauvaise qualité des pierres utilisées et la technique utilisée à l'époque ont toutefois conduit à la détérioration des ouvrages de protection. Une partie du projet du MTQ consiste à remplacer l'empierrement existant dans le secteur ouest par une nouvelle protection en pierres sur une distance de 1 895 m. Une plate-forme pour les piétons y sera aménagée sur une distance de 1 845 m. De plus, des descentes permettant l'accès à la mer seront installées. Dans la partie est du secteur du « village », le projet du MTQ, conformément à la demande de la ville, consiste à enlever l'empierrement en place sur une longueur de 450 m et y construire un mur. La dalle drainante située qui sera construite à l'arrière du mur servira également d'aire de marche pour les piétons et deux descentes vers la mer seront aménagées.

À Bonaventure, dans le secteur de la route Dion, le projet du MTQ consiste à réaliser un empierrement sur une distance de 720 m. Ce projet vise la continuité des ouvrages déjà en place dans les secteurs adjacents. Un nouvel empierrement sera aménagé dans le secteur ouest où le talus n'est pas protégé sur 345 m et l'empierrement existant sera remplacé dans le secteur adjacent à l'est sur une distance de 375 m en raison de la détérioration de ce dernier.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Pêches et des Océans du Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MORNEAU, F., M. MICHAUD, F. LECOURS, L. CÔTÉ ET D. ROY. *Étude d'impact sur l'environnement : Projets de protection des berges le long de la route 132 autour de la péninsule gaspésienne*, gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 2001, 84 p. et annexes;
- MORNEAU, F., M. MICHAUD, F. LECOURS, L. CÔTÉ ET D. ROY. *Étude d'impact sur l'environnement : Reconstruction d'un mur le long de la route 132 – Municipalité de Maria, baie de Cascapédia*, gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 2001, 36 p. et annexes;
- MORNEAU, F., M. MICHAUD, F. LECOURS, L. CÔTÉ ET D. ROY. *Étude d'impact sur l'environnement : Protection de la route 132 le long du littoral des municipalités de Saint-Siméon et de Bonaventure*, gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 2001, 59 p. et annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du ministère de l'Environnement et Complément d'information*. 2004, 83 p. et annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Résumé – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement*, octobre 2004, 38 p. et 3 annexes.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 10 mars 1998.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

François Delaître, biologiste, M. Env.
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique